

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 11 octobre 2023

Le comité de bassin se dote d'une stratégie à la hauteur de l'enjeu d'adaptation au changement climatique dans les territoires (+ 100M€ d'aides publiques)

Réuni sous la présidence d'**Alain Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine**, le Comité de bassin a adopté une stratégie fiscale permettant d'augmenter les moyens d'intervention de l'agence de l'eau de 100 M€ pour pouvoir investir au plus près des territoires pour l'adaptation au changement climatique du Grand Sud-Ouest.

Ces moyens renforcés seront mobilisés en déclinaison du Plan Eau qui a permis une augmentation du budget des agences de 475 M€ à l'échelle nationale, par la rehausse du plafond « mordant », qui écrête les recettes des agences.

Dès 2024, les taux votés par le comité de bassin le 11 octobre permettront de franchir une première marche de 60 M€ dans la réalisation de cette stratégie fiscale, sur proposition du **conseil d'administration présidé par Pierre-André Durand préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne**. L'évolution des taux de redevances votés par le comité de bassin s'appuie sur le **Projet de Loi de Finances 2024**, qui a constitué une avancée majeure pour le bassin Adour-Garonne. La décision adoptée par le comité de bassin ce jour repose sur une logique de partage équitable de l'effort financier entre l'ensemble des catégories d'usagers et à la suite des travaux pilotés par **Sébastien Vincini, président de la commission planification finance et évaluation**.

« *Notre stratégie fiscale bénéficie d'une solidarité nationale défendue unanimement par les élus de bassin auprès de l'État et obtenue dans le projet de loi de finances, pour permettre à notre bassin très rural de faire face aux coûts d'adaptation au changement climatique* », souligne Alain Rousset, président du comité de bassin.

Le comité de bassin a ainsi adopté un Pacte de confiance qui a pour enjeu de poser un cadre d'exigence et d'engagement du bassin sur sa propre stratégie d'intervention, mais aussi un cadre de réciprocité avec l'État.

Une priorité : la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable

« *Cette amplification des moyens permettra de massifier les actions nécessaires tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif au regard de l'enjeu d'adaptation au changement climatique* » poursuit Alain Rousset.

« Fort du retour d'expérience de la sécheresse 2022, un suivi fin a été mis en place notamment grâce à la mobilisation de l'ARS Occitanie afin d'éviter et d'anticiper les éventuelles ruptures. En 2023, plus de 100 communes (soit 200 00 habitants) ont été confrontées à des pénuries d'eau. L'eau potable constitue donc une priorité en matière d'investissements sur le bassin. Afin d'appuyer les collectivités dans leur démarche de sécurisation et de sobriété, un appel à projet de 20M€ a été voté le 28 septembre dernier par le conseil d'administration pour lutter contre les fuites sur les réseaux d'eau potable », rappelle Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie.

Sobriété

L'adaptation au changement climatique ne peut s'entendre sans transformation des modes de production, d'aménagement, de consommation. Les dernières données scientifiques intégrées au Plan d'adaptation au changement climatique du comité de bassin, adopté en séance, montrent bien l'enjeu de sobriété et de réduction globale des prélèvements, comme le souligne également la Cour des Comptes dans son dernier rapport sur la gestion quantitative de l'eau. Le comité de bassin a ainsi adopté une stratégie de sobriété qui prévoit une réduction globale de prélèvements de 10% d'ici 2030, avec la contribution de tous les usages (eau potable, agricole, industriel) et comme le prévoit le plan eau du Gouvernement.

Toutes les informations sur : www.eau-grandsudouest.fr

Contacts presse :

Agence de l'eau Adour-Garonne : Catherine Belaval, 06 08 73 64 03, catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr
Préfecture de la région Occitanie : **Delphine AMILHAU** Tél : **05 34 45 38 31** | **06 70 85 30 75**, **Margot SCHERER** **05 34 45 34 77** | **06 08 46 28 31** - service-presse@occitanie.gouv.fr | **05 34 45 34 45**